

OFFRE D'ACHAT

Monsieur Prénom
Né à Le
Profession :
Etat civil :
Domicilié à Rue N°
Tel. privé : GSM :
Adresse mail :

Madame Prénom
Née à Le
Profession :
Etat civil :
Domiciliée à Rue N°
Tel. privé : GSM :
Adresse mail :

- Mariés sous le régime de
- Cohabitants légaux
- Autre :

Faisant élection de domicile à l'adresse suivante :

.....

Ci-après dénommé(e)(s) (ensemble) l' « **Offrant** ».

déclare, par la présente, prendre l'engagement unilatéral et irrévocable, solidaire et indivisible, de se porter acquéreur d'un appartement situé sur la commune de Walhain, Chaussée de Namur, cadastré Section D, Numéro 430 B P0009, d'une contenance de 86 m² (brut).

Ce bien est composé d'un séjour, d'une cuisine (non meublée), de 2 chambres, d'une salle de bain, d'un WC, d'une buanderie, d'une terrasse et d'une place de parking extérieur au prix de cent-quatre-vingt-quatre-mille-cinq-cent-dix euros (184.500,00€/hors frais).

La présente offre est faite sous la condition suspensive de l'obtention d'un crédit hypothécaire.

En cas d'acceptation par le vendeur de la présente offre, l'Offrant s'engage, dans les 15 jours à compter de cette acceptation à signer un compromis de vente définitif dans les bureaux de l'APIBW et, dans un délai de 10 jours calendrier, à verser un droit de réservation du prix de vente d'un montant de 1.500,00 euros à titre d'indemnité forfaitaire couvrant les frais inhérents à la constitution du dossier et l'indisponibilité/réservation du bien.

Après acceptation de l'offre par le vendeur et à défaut de signature du compromis du fait de l'Offrant dans le délai imparti, notamment si l'Offrant ne donne pas suite à l'invitation de signer le compromis qui lui est faite par le vendeur, l'offre pourra être considérée comme nulle et non avenue par le vendeur et le droit de réservation dont objet ci-dessous restera acquis au vendeur à titre d'indemnité d'immobilisation du bien.

La présente offre est valable jusqu'au 15 avril 2022, le vendeur devant adresser son acceptation à l'Offrant pour cette date au plus tard.

En cas d'acceptation de la présente offre, le transfert de propriété et la prise de jouissance du bien auront lieu à la signature de l'acte authentique.

Cette offre engage solidairement et indivisiblement les soussignés à signer un acte authentique au plus tard dans les **4 mois** à dater de la signature du compromis.

L'offrant :

Pour acceptation,

Le vendeur

L'APIBW,

Représentée par,

Cédric LENEAU
Directeur général

Jacques OTLET
Président